PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA11 09007

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2011, le règlement suivant:

RCA10 09008-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCA10 09008 AUTORISANT L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, DU LOCAL SITUÉ AU 1093, RUE LEGENDRE EST (dossier 1101333071).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi, et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Montréal, ce dix-neuvième jour de mars deux mille onze.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Greffe, performance et informatique